



- ADHÉSIONS -

Saison 2017 - 2018

du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

€ **Adhésion « Toutes activités »** 45 €
Elle ouvre droit à **toutes les activités de l'ASTA.**

€ **Adhésion « Détente »** 35 €
Elle est réservée aux activités : chorale et jeux de société.
Cette adhésion ne nécessite pas de certificat médical.

€ **Adhésion « Club »** 35 €
Elle est réservée aux adhérents qui ne font des activités que par
l'intermédiaire d'un « club ».

- ✓ **Un certificat médical de non contre-indication aux activités physiques et/ou sportives (de moins de 3 mois) est obligatoire** (sauf pour l'adhésion « détente »).
- ✓ **La carte d'adhésion est obligatoire et chaque adhérent est tenu de l'avoir sur lui lors des activités avec l'ASTA.**

Permanences information et adhésion à l'ASTA

(Sauf pendant les vacances scolaires)

De septembre à décembre :

. **Mardi de 14h à 16h**

. **Vendredi de 9h30 à 11h30**

De janvier à fin juin :

. **Mardi de 14h à 16h30**



Adhésion puis inscription

L'adhésion est due pour une saison (1^{er} septembre au 31 août de chaque année). A partir du 1^{er} mars, l'adhésion est à mi tarif, uniquement pour les nouveaux adhérents à l'ASTA.

Une fois que vous avez adhéré à l'ASTA, vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs activités.

- ✓ Pour certaines activités, l'inscription se fait une seule fois par saison.
- ✓ Pour les activités proposant des sorties à la journée avec déplacement en car (rando journée, ski et raquettes) : les inscriptions se font pour chaque sortie.
- ✓ La participation financière demandée aux inscriptions correspond aux frais de l'activité.

Assurance

Chaque adhérent à **jour de sa cotisation** est couvert pour les activités sportives organisées par l'ASTA, ainsi que pour les déplacements pour ses activités.

Il est également assuré pour les activités extérieures à l'ASTA à condition qu'elles soient pratiquées à **titre personnel et non par l'intermédiaire d'un autre organisme.** (Voir détails sur le flyer vert des Assurances).